

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 7 AVRIL 2022
Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET : 2022-02-22- FIN (7.3) OCTROI D'UNE GARANTIE D'EMPRUNT A SEBL POUR L'AMENAGEMENT DE LA ZAC KLEBER

DATE DE CONVOCATION : 31 MARS 2022

DATE DE PUBLICATION : 12 AVRIL 2022

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	FONTAINE André, CLAUDON Jean-Louis, PICARD Denis (ayant la procuration de AMMARI C.), BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc, ZAPOTINY Stéphane (ayant la suppléance de POIRSON E.), STAROSSE Jean-Luc, PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre, PREVOT Vincent (ayant la suppléance de SEGAULT J-F), CHARTREUX Fabrice, GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIRE Roger, MAURY Christophe (ayant la procuration de RADER A-H), GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAC Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPAR Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO M.), ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme (ayant la procuration de COLLET T.), SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, DEPAILLAT Bernard, HENNEBERT Philippe, DURANTAY Corine (ayant la suppléance de MANSION F.), COLIN Xavier, HARMAND Aide (ayant la procuration de RIVET L.), ADRAYNI Mustapha (ayant la procuration de DE SANTIS F.), ALLOUCHI-GHAZZALE Malika (départ à compter de la 2022-02-28), LE PIOUSSE Lydie, HEYOB Olivier (ayant la procuration de GUEGUEN M.), ASSFELD LAMAZE Christine (ayant la procuration de ALLOUCHI-GHAZZALE M. à compter de la 2022.02.28), CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de MARTIN-TRIFFANDIER E.), EZAROIL Fatima, BONJEAN Myriam, MOREAU Jean-Louis (ayant la procuration de ERDEM O.), LALEVEE Lucette (ayant la procuration de DICANDIA C.), BRETENOUX Patrick, SIMONIN Hervé, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Etaient excusés :</u>	COLLET Thierry, AMMARI Christelle, POIRSON Elisabeth, SEGAULT Jean-François, RADER Audrey-Helen, ROSSO Michel, DOHR Hervé, MANSION François, MATTE Jean-François, MOUROLIN Patrick, CHENOT Tony, ORDITZ Jackie, DICANDIA Chantal, RIVET Lionel, DE SANTIS Fabrice, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, ERDEM Olivier, GUEGUEN Marie, MANGEOT Etienne, GUYOT Gilles.
<u>Avis de procuration :</u>	Du début à la 2022-02-27 : 9 avis de procuration. De la 2022-02-28 à la fin : 10 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	Du début à la fin : 4 avis de suppléance.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Christine ASSFELD LAMAZE
<u>Nombre de présents :</u>	Du début à la 2022-02-27 : 54 Présents. De la 2022-02-28 à la fin : 53 Présents.
<u>Nombre de votants :</u>	Du début à la fin : 63 VOTANTS

Par délibération en date du 9 septembre 2014, la Communauté de communes Terres Toulaises a signé une concession d'aménagement de la ZAC KLEBER, dite « Espace K », avec la SEBL, pour une durée de 10 ans. Cette concession a été prolongée par avenant de deux années pour correspondre aux nouveaux projets d'aménagements.

Le traité de concession d'aménagement prévoit que l'opération est réalisée sous le contrôle de la Communauté de Communes qui garantit le financement nécessaire à la réalisation de l'opération (article 30).

Dans ce cadre, la SEBL GRAND EST a engagé une consultation auprès d'établissements bancaires pour obtenir les meilleures conditions financières pour la souscription d'un prêt de 1 300 000 €.

La SEBL GRAND EST sollicite désormais la Communauté de Communes Terres Toulaises pour une garantie de cet emprunt à hauteur de 80 %, soit 1 040 000 €.

Cette garantie d'emprunt succède à une précédente, octroyée par délibération n°2016-04-08, séance du 22 septembre 2016.

Les caractéristiques de l'emprunt proposé par la Banque Européenne du Crédit Mutuel (BECM) sont les suivantes :

- Prêt en capital de 1 300 000,00 €
- Durée du prêt : 5 ans
- Remboursement du prêt : trimestriel
- Taux d'intérêt : taux fixe annuel de 0,50%
- Frais de dossier : 1 500 €

La présente demande de garantie respecte les précédents ratios, dits « ratios loi Galland ».

Vu les articles L1523-1, L2252-1, R2313-2 et D1511-30 à D1511-35 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 2298 à 2304 du Code Civil ;

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte les points suivants :

ARTICLE 1 : la Communauté de Communes Terres Toulaises accorde sa caution solidaire à la SEBL GRAND EST, sise 48 Place Mazelle, à METZ (57045 CEDEX -), à hauteur de 80 %, soit 1 040 000,00 €, d'un emprunt de 1 300 000,00 € destiné au financement de l'opération de la zone d'aménagement concertée (ZAC) KLEBER, dite « Espace K », à Toul.

ARTICLE 2 : La garantie est apportée à hauteur de 80% soit 1 040 000€ pour l'emprunt détaillé ci-dessus.

ARTICLE 3 : La Communauté de Communes Terres Toulaises s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

ARTICLE 4 : Le président de la Communauté est autorisé à intervenir au nom de la Communauté au contrat de prêt passé entre l'établissement bancaire et l'emprunteur et à signer toute pièce utile afférente à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX

REÇU EN PREFECTURE
le 12/04/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-200070563-20220407-2022_02_22-